

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 7 juin 2021

objet : Compte administratif 2020 – Budget annexe 1G

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 7 juin 2021 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Le Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales

- d'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe 1G dont les résultats sont les suivants en mouvements budgétaires :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	697 292,66	1 002 479,92	305 187,26
	Section d'investissement	79 021,53	449 844,52	370 822,99
	Total des sections	776 314,19	1 452 324,44	676 010,25
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2019)	Section de fonctionnement (002)	0,00	651 924,36	651 924,36
	Section d'investissement (001)	368 564,44	0,00	-368 564,44
RESULTAT DE CLOTURE 2020	Section de fonctionnement	697 292,66	1 654 404,28	957 111,62
	Section d'investissement	447 585,97	449 844,52	2 258,55
	Total des sections	1 144 878,63	2 104 248,80	959 370,17
RESTES A REALISER 2020 A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	16 021,87	0,00	-16 021,87
	Total des sections	16 021,87	0,00	-16 021,87
RESULTAT CUMULE 2020		1 160 900,50	2 104 248,80	943 348,30

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

		DEPENSES	RECETTES
AFFECTATION DES RESULTATS 2020 EN 2021 (BS)	Section d'investissement		
	001		2 258,55
	1068		
	Section de fonctionnement		
	002		957 111,62

- d'affecter au budget 2021 (BS) l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevant à un montant total de 957 111,62 € :
 - o en recette de fonctionnement, soit 957 111,62 € au compte de recette de fonctionnement 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- d'affecter au budget 2021 (BS) l'excédent d'investissement de l'exercice 2020 s'élevant à un montant de 2 258,55€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" de l'exercice 2021

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 9
- Collège Conseil Régional : 0

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 7 juin 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

